



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU 1^{ER} AVRIL 2023
N°2023-28

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Excusés avec pouvoir : 2
Votants : 15

Date de convocation :
04/05/2023

Objet : Convention
relative aux chats
errants avec
l'association
« Harem de démon »

L'an deux mil vingt-trois, le douze mai, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Monique Nowaczyk, Brigitte Sève, Ophélie Janaudy, Cindy Rochereau et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Emmanuel Petat, Morgan Michalet, Denis Renault, Eric Elie, Romain Grillot.

Absents : Marie-Thérèse VILLECOURT (procuration à Mme Ophélie JANAUDY), Denis Renault (procuration à Mme Monique NOWACZYCK).

Secrétaire de séance : Josiane CHARMONT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est confrontée à prolifération de chats non identifiés. L'association leymontaine « Harem de démon » propose d'intervenir par le biais d'une convention, en capturant les animaux et en les faisant stériliser. Monsieur le Maire présente cette convention intitulée : partenariat pour la stérilisation des chats errants » par laquelle la commune s'engage à participer aux coûts de stérilisation et de castration à hauteur de 25 chats par an soit 80€ pour les femelles et 60€ pour les males.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité moins une abstention :

- **VALIDE les termes de cette convention**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.**

Pour copie conforme,

Le Maire
Lionel KLINGLER

